



## Éditorial

### Œuvrer pour le bien commun



L'année qui débute sera marquée par un événement important pour notre Commune: les élections des autorités législatives. Quarante et un sièges sont à repousser, sans compter les suppléances. Une partie des membres actuels se représente; il y a aussi plusieurs places à prendre. Pour cela, il faut être candidat sur une liste électorale, dont le délai de dépôt est fixé au lundi 26 février 2024.

Pourquoi donc se porter candidat? La démocratie prospère lorsque toute personne s'engage activement dans le processus politique. Chacun peut ainsi apporter une contribution précieuse à la vitalité de la démocratie locale, encourageant une représentation diversifiée. Certains en appellent à créer des assemblées citoyennes en parallèle des autorités politiques en place; en fait, c'est une fausse bonne idée qui donne l'impression de résoudre des problèmes, mais surtout qui délégitime les structures démocratiques.

Être candidat permet également de porter les préoccupations et besoins de la communauté (au sens large); dans ce rôle, les solutions peuvent être débattues et amenées ouvertement. Devenir représentant élu de la population, c'est renforcer la transparence et la responsabilité au sein de l'administration locale; conseiller général est un rôle «pont» entre les habitants et l'Exécutif ainsi que ses collaborateurs. De nombreuses causes sont à défendre pour le bien commun. Notre région a besoin d'innovation, de progrès mais aussi de solidarité, par exemple entre les générations.

En conclusion, si l'on veut mieux comprendre la complexité du fonctionnement des services publics, l'interaction entre communes et canton, défendre les intérêts locaux face aux intérêts globaux, apporter des nouvelles idées, faire avancer la société dans laquelle nous vivons tous, il faut s'impliquer là où le pouvoir d'action existe: engagez-vous donc sur une liste pour le Législatif! C'est maintenant que cela se passe... et pour quatre ans.

Daniel Geiser, conseiller communal

## 1'107 installations photovoltaïques Comment vous faites?

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, Val-de-Ruz compte bien 1'107 installations photovoltaïques en service sur son territoire, en mesure de produire 16.1 megawatts de puissance électrique. Ce chiffre n'est pas anodin: il place la Commune au premier rang du réseau de distribution de Groupe E SA pour le nombre d'installations et au second pour ce qui est de la production.

La situation de Val-de-Ruz est propice à la pose de panneaux photovoltaïques, avec une proportion élevée d'habitations individuelles ou mitoyennes, souvent habitées par leurs propriétaires. Ce résultat prouve l'intérêt concret de la population de la commune pour l'énergie renouvelable.

L'électricité d'origine photovoltaïque s'ajoute aux panneaux solaires thermiques, à l'énergie tirée de la biomasse et aux chauffages à distance alimentés par le bois provenant des forêts locales pour constituer un ensemble de solutions vers toujours plus d'énergie renouvelable.

Les éoliennes destinées à voir le jour dans la commune constitueront un pas significatif vers l'auto-suffisance énergétique électrique de Val-de-Ruz, puisqu'elles seront le plus productives en hiver, dans la période où l'énergie du soleil, et pour cause, est le moins disponible.



## Bibliothèque publique

La bibliothèque publique communale à Fontainemelon propose un large choix de documents: romans, polars, bandes dessinées, mangas, documentaires, périodiques, DVD, livres-audio et livres en gros caractères, aux heures d'ouverture suivantes:

	Section jeunesse	Section adulte
Lundi	15h00 à 17h30	18h00 à 20h00
Mercredi	14h00 à 18h00	
Jeudi	15h00 à 17h30	12h30 à 14h30

Les deux sections seront ouvertes, un samedi par mois, de 09h30 à 11h30, les 27 janvier, 24 février, 23 mars, 27 avril, 25 mai, 29 juin, 31 août, 28 septembre, 26 octobre, 30 novembre et 14 décembre 2024, simultanément aux heures d'ouverture de la ludothèque.

Plus d'informations sur le site internet communal à la rubrique «Decouverte/culture-sports-loisirs/bibliotheques» et sur celui du Bibliobus neuchâtelois ([www.bibliobus-ne.ch](http://www.bibliobus-ne.ch)).

Les rencontres «Né pour Lire» auront lieu, pour le premier semestre 2024, alternativement les vendredis 26 janvier, 22 mars et 31 mai et les mercredis 21 février, 24 avril et 26 juin, de 09h00 à 10h00.

Plus d'informations sur [www.nepourlire.ch](http://www.nepourlire.ch).

La prochaine soirée organisée par le Cercle scolaire de Val-de-Ruz (CSVR) se déroulera le **8 février 2024 à 19h30** sur le thème: «Comment mettre les bonnes limites?»

Animation par M. Fabrice Brodard, spécialiste en psychothérapie cognitivo-comportementale en psychologie de l'enfant et de l'adolescent FSP.

Le rôle de parent est de plus en plus complexe et l'un des défis les plus importants est de trouver l'équilibre entre les limites à poser et l'encouragement de l'autonomie de l'enfant. Les parents sont confrontés constamment à ce défi à différents âges de l'enfance et de l'adolescence.

Durant cette conférence, il sera abordé comment des limites saines et cohérentes fournissent un cadre sécurisant qui favorise la croissance émotionnelle, sociale et cognitive. Les limites permettent aussi à l'enfant de développer des compétences essentielles telles que la responsabilité, la prise de décision et le respect des autres. Les participants seront encouragés à réfléchir aux valeurs familiales et à élaborer des stratégies éducatives équilibrées pour favoriser le développement de leur enfant.

Cette soirée se déroulera en salle de conférence au collège de La Fontenelle à Cernier. Pour davantage d'informations, Manuela Roth renseigne au 079 561 60 87 ou à l'adresse [manuela.roth@ne.ch](mailto:manuela.roth@ne.ch).

Pour des questions d'organisation, veuillez vous inscrire à cette même adresse électronique.

## Le chiffre du mois

La chancellerie est responsable de collecter, trier, conserver et mettre à disposition les archives communales. Ces dernières participent ainsi à la constitution de la mémoire collective, à la sécurité juridique de la Commune et à la traçabilité des activités publiques. Pour ce faire, un montant de CHF 35'000 figure au budget 2024. À ce jour, la plus grande partie de ce montant est encore consacrée à l'archivage des documents des anciennes communes, tâche titanesque au vu du nombre d'entités fusionnées.



## Formation pour seniors Abonnez-vous

Vu le succès rencontré tout au long de l'année 2023, la formation Clic VdR – mise en place par la Commune et l'association Atic – est reconduite en 2024.

Les outils numériques et informatiques regorgent de secrets pour les aînés. Afin d'offrir des formations adaptées dans ce domaine, de répondre aux questions et aux besoins, les seniors de Val-de-Ruz qui le souhaitent sont invités à s'inscrire à tout moment auprès de l'association Atic, par téléphone au 032 536 73 13 ou 078 603 70 05, par courriel à [contact@atic-ne.ch](mailto:contact@atic-ne.ch).

Les cours ont lieu tous les jeudis (sauf vacances scolaires) à Cernier, rue de l'Épervier 4 (sud), rez-de-chaussée inférieur.

## Anniversaires et júbilés

Fêtent en ce mois de janvier 2024:

- Noces de diamant (60 ans)**
- Béguin Olivier et Arlette, à Savagnier.
- 90 ans**
- Bieri André, à Dombresson;
  - Brustolin Gabi, à Fontainemelon;
  - Pellaton Elsa, à Cernier.

## Trier, c'est valorisant

Le vieux papier est une matière première et non un déchet. L'amélioration de la qualité des machines et du papier a permis d'augmenter régulièrement le taux de matière recyclée dans les diverses sortes de papier et de carton. Une fibre de papier peut supporter plusieurs processus de recyclage.

Afin d'éviter de remplir les conteneurs aériens des écopoints, la population est encouragée à utiliser les bennes des déchèteries (compacteurs à Dombresson et à Cernier) pour l'élimination de ses cartons bruns de grands gabarits. Agir ainsi est plus efficace en matière de coût et de traitement pour la Commune et permet aux habitants de se débarrasser plus facilement des cartons encombrants.

Rappelons également qu'une benne contenant des cartons souillés (cartons pizza par exemple) ou d'autres déchets non conformes coûte de l'argent à la collectivité, car le recycleur doit procéder à un tri manuel.

La boîte aux lettres n'est pas le seul vecteur de communication des informations officielles communales publiées dans ce journal.

Les publications éditées sur cette page sont également disponibles en version informatique pour les adeptes des (plus) petits écrans. Trois solutions s'offrent aux intéressés:

- L'application NEMO News:** disponible pour tous les smartphones, elle est téléchargeable gratuitement et diffuse, en sus des articles publiés ici, les alertes neige, les coupures d'eau et autres communications communales importantes. Le paramétrage des notifications permet d'être informé en tout temps;
- L'infolettre communale:** envoyée par courriel aux abonnés le même jour que la distribution de ce journal, elle relate toutes les informations communales publiées. L'inscription s'effectue sur le site internet communal, rubrique «Administration communale/Infolettre»;
- Le site internet communal:** adapté à tous les écrans (smartphones, tablettes, etc.), [www.val-de-ruz.ch](http://www.val-de-ruz.ch) liste les dernières communications dans la rubrique Actualités, identifiable sur la page d'accueil. Il est possible de s'abonner au flux RSS.



## Offre d'emploi

L'introduction de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie, l'adoption du plan climat par le Canton, la validation du plan communal des énergies, la prise en considération de cette thématique comme l'un des trois axes stratégiques ainsi que les engagements à prendre dans le cadre de la transition énergétique conduisent la Commune à mettre au concours le poste suivant:

- **1 délégué à l'énergie (F/H)**, à 80%, pour le 1<sup>er</sup> avril 2024.

Les dossiers de candidature complets, avec lettre de motivation, curriculum vitae, diplômes, références et certificats, peuvent être envoyés par courrier électronique à [rh.val-de-ruz@ne.ch](mailto:rh.val-de-ruz@ne.ch).

Pour toute question, l'administration des ressources humaines renseigne au 032 886 56 31.

Davantage d'informations sur le site internet communal, rubrique «Offres d'emploi».

**PAYSAGE DE L'ANNÉE 2022** PAYSAGE D'ALLÉES DU VAL-DE-RUZ

*La Commune et le Parc Chasseral publient dans ces pages des photos illustrant l'évolution paysagère de différents lieux du Val-de-Ruz, un travail de suivi photographique réalisé dans le cadre de l'Observatoire du paysage. Cette série d'images célèbre l'obtention du Prix paysage de l'année 2022 pour les allées d'arbres.*





On peut ici observer la reconstruction d'un mur en pierres sèches aux Posats, près de la Montagne de Cernier, réalisée dans le cadre d'un projet de revalorisation paysagère autour du chemin des Pionniers. Plus de 1,2 km de murs ont été restaurés entre 2016 et 2021 dans quatre secteurs d'intervention.

Aussi appelés charrières, ces «boviducs» sont d'anciens chemins bordés de murs en pierres sèches qui permettaient de canaliser le bétail, d'où leur nom. Ils ont aujourd'hui perdu leur usage agricole, mais sont des lieux de promenade prisés. Le secteur de la Montagne de Cernier, où l'on a recensé 36 km de murs, est inscrit à l'inventaire des voies historiques de Suisse. Les murs en pierres sèches et leur construction font partie du patrimoine rural régional et sont inscrits au patrimoine immatériel de l'UNESCO depuis 2018.

Les boviducs de la Montagne de Cernier (photos: Parc Chasseral)